



Les relations banques-entreprises, un sujet parfois sensible abordé lors de l'assemblée de la CGPME17

vendredi 6 mai 2011, par [lpe](#)

Les adhérents de la CGPME de Charente-Maritime étaient réunis le 29 avril 2011 à l'Abbaye aux Dames à Saintes pour l'assemblée annuelle du syndicat interprofessionnel. Une organisation patronale qui, sous l'impulsion de son Président - Pascal Sabourin - entend notamment "réhabiliter la valeur de l'entreprise et de l'entrepreneuriat".



Outre la signature d'une convention avec Groupama, nouveau partenaire ; le thème central de cette assemblée était celui des relations banques-entreprises. Deux témoins aux profils complémentaires avaient été invités pour ce débat : Pierre Constant, Directeur départemental de la Banque de France et Hervé Bonnamy, Directeur des engagements du Groupe Crédit Mutuel Océan.

Les deux professionnels ont insisté sur le nécessaire dialogue entre un banquier et son client, surtout en cas de difficultés de ce dernier. La transparence et la réactivité sont aussi des éléments importants : dès les premiers signaux d'alerte, ne pas hésiter à en faire part à son conseiller.



Les chefs d'entreprise ont, de leur côté pointé du doigt la valse des interlocuteurs bancaires (il est bien rare aujourd'hui qu'un conseiller reste au même poste plus de 3 ans) ainsi que les délais parfois trop longs pour obtenir une réponse quant à un éventuel engagement financier de la banque sur un projet entrepreneurial.



"Il faut bien comprendre que le métier du banquier est de faire le grand écart entre les fonds déposés par les épargnants, rémunérés à un certain taux et les fonds mis à disposition des emprunteurs selon un autre indice. Le métier de banquier est fortement réglementé et avec [Bâle III](#) de nouvelles contraintes financières se profilent" expliquait Hervé Bonnamy. Des contraintes qui vont sans doute durcir les conditions d'accès au crédit des entreprises.

Pierre Constant a pour sa part rappelé aux chefs d'entreprise qu'un dialogue est possible avec la Banque de France à un niveau local concernant la cotation dont chaque établissement fait l'objet. Une cotation qui peut se révéler un véritable blocage pour obtenir des financements si elle est défavorable. Rappelons que la [Banque de France](#) est l'organisme de surveillance des banques françaises. Un environnement financier qui, bien qu'ébranlé par la crise financière, persiste à mener des actions financières internationales bien éloignées des préoccupations des dirigeants de PME.



Des préoccupations que s'attache à défendre l'équipe réélue de la CGPME de Charente-Maritime autour d'un plan d'actions 2011 ambitieux qui passera par une participation renforcée aux travaux des commissions paritaires dans lesquelles la CGPME dispose de mandats, un renforcement du lien monde de l'éducation/entreprises, un accompagnement des entrepreneurs (jeunes repreneurs de l'entreprise familiale, formations IFS, médiation...), une contribution active au développement économique des territoires, en lien avec les élus locaux...

Informations complémentaires : www.cgpme17.org